

C.C.A.S. - COMMUNE DE PUBLIER
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 13 décembre 2022

**Délibération
n°20221312-08
CCAS**

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	09
Votants	10

**Date de la convocation
02/12/2022**

OBJET

Acte rendu exécutoire
télétransmission en
Sous-Préfecture le
[20/12/2022](#)
et publication le
[20/12/2022](#)
La Vice-Présidente,
Christelle Gaudet

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PUBLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christelle Gaudet, Vice-Présidente du CCAS,

Présents: Jacques Grandchamp, Christelle Gaudet, Robert Baratay, Françoise Grobel, Marie-Claude Girardo, Georges Barthe, Rémy Beaugrand, James Besson (arrivée 20h), Martine Dutruel

Excusés: Anne Baud-Lavigne (pouvoir à Christelle Gaudet)

Absents: Nathalie CHARPIN, Claire DUPONT, Alexia LEROUYER

Secrétaire de séance : Robert Baratay

**ADHÉSION AU SERVICE DE GESTION DES DOSSIERS CHÔMAGE
DU CENTRE DE GESTION 74**

Vu la proposition du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie CDG74 d'une prestation « Gestion des dossiers chômage », dont l'objet est d'assurer, pour le compte des collectivités qui le souhaitent, le calcul des allocations chômage et le montage des dossiers d'indemnisation.

Vu le cout forfaitaire actuel de la prestation de 110€ par dossier présenté, puis 55€/mois si l'option pour une gestion mensuelle est souhaitée.

Considérant l'importance et la complexité de la réglementation du versement de l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE),

Le Conseil d'Administration, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**

DÉCIDE :

- d'adhérer au service « Gestion des dossiers chômage » du CDG74 à compter du 1er janvier 2023 pour une année renouvelable par tacite reconduction ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention prochainement transmise par le CDG 74, dont le modèle est annexé à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

PUBLIER, le 19/12/2022

Christelle Gaudet
Vice-Présidente



The image shows a blue ink signature of Christelle Gaudet over a circular official stamp of the CCAS of PUBLIER. The stamp contains the text 'C.C.A.S. - COMMUNE DE PUBLIER' and a central emblem.